

LE RÔLE DE RELAIS D'AGI-SON

MISSIONS & RESPONSABILITÉS

Afin de mieux respecter les réalités locales, AGI-SON travaille avec des relais régionaux qui prennent en charge les missions d'AGI-SON sur leur territoire. Ces « relais régionaux » sont des structures travaillant dans le secteur des musiques actuelles ou de la santé.

Elles connaissent donc parfaitement les réalités du terrain d'autant plus que, pour la plupart, elles ont une longue expérience des actions de sensibilisation aux risques auditifs.

Etre relais régional AGI-SON, c'est donc s'engager en faveur de la défense de l'écoute et de la pratique de la musique, mission d'AGI-SON, au travers de ses quatre pôles d'activités:

SENSIBILISATION & PRÉVENTION | EXPERTISE & CONCERTATION
ÉDUCATION AU SONORE | FORMATION & INFOS PRO

[AGI-SON - VIE ASSOCIATIVE]

1. Vous devez adhérer à l'association
2. Votre présence est fortement recommandée aux réunions de l'association (Commissions, Réunion des relais, Assemblée Générale)
3. Votre statut et vos actions en tant que 'relais AGI-SON' doivent être visible sur votre communication (site, plaquette...)
4. Vous pouvez jouer un rôle au sein du Conseil d'Administration en tant que représentant de la 'Section des organisations régionales' afin de faire entendre la voix des membres des organisations régionales.
5. Toute l'année, le relais sert de « centre de ressources » aux structures de son territoire qui souhaitent avoir des informations sur la gestion sonore & la prévention des risques auditifs (fourniture d'outils, organisation d'interventions de prévention...)

[SENSIBILISATION ET PRÉVENTION]

• CAMPAGNE HEIN?

- * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires

1. Avant:

- * Le relais régional soumet à ses adhérents et toutes autres structures susceptibles d'être intéressées (centre ressource, festivals, associations de prévention...), un questionnaire recensant leurs besoins (**DocEvalBesoins**).
- * A l'issu de ce recensement, le relais regroupe l'ensemble de ces besoins et le transmet à AGI-SON (par le biais d'un tableau Google: **Mois de la Gestion Sonore 2016 #7**)
- * A réception des outils (septembre), le relais s'organise pour la répartition de ces derniers dans les différents lieux participants.

2. Pendant:

- * Le relais sert de « centre de ressources » aux structures qui souhaitent avoir des informations sur la gestion sonore & la prévention des risques auditifs (fourniture d'outils, organisation d'interventions de prévention...)

3. Après (septembre):

- * Le relais renvoie à AGI-SON le plan de diffusion de la Campagne (fichier Excel **Plan2DiffAS**)

• MOIS DE LA GESTION SONORE

- * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
- * Le relais coordonne et/ou participe à des actions choisies durant le Mois (exemples : organisation de RDV Pro,

LE RÔLE DE RELAIS D'AGI-SON

MISSIONS & RESPONSABILITÉS

session de prise d'empreinte, spectacles pédagogiques – lien avec les porteurs de projets, formation gestion sonore, temps de prévention...) et fait le suivi des relations presse au niveau locale en lien avec les attachées de presse.

- * Le relais régional informe AGI-SON des activités mises en place pendant le Mois de la Gestion Sonore afin de pouvoir communiquer au niveau national = **un évènement phare à indiquer dès juillet.**
- * Les équipes et/ou les adhérents du relais peuvent participer à la journée d'information Gestion sonore & Prévention des risques auditifs organisée en octobre afin d'avoir tous les éléments de compréhension pour diffuser les messages de prévention.
- CAMPAGNE MOBILY'SON¹
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
 - * Le relais peut développer la campagne sur son territoire et en devenir un partenaire à part entière.
- PROTECTIONS AUDITIVES (BOUCHONS EN MOUSSE, BOUCHONS STANDARD, BOUCHONS MOULÉS, CASQUES POUR ENFANT)
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires (différents tarifs négociés par AGI-SON)
 - * Le relais organise des sessions de moulage en collaboration avec EarCare selon la méthodologie établie
 - * Le relais peut investir dans une flotte de casques à mettre à la disposition de ses adhérents/son réseau
- FLYER POUR LES PARENTS & LES ENFANTS
 - * Le relais fait remonter au national des exemples d'outils déjà mis en place afin d'alimenter la réflexion qui permettra d'élaborer un outil adapté et spécifique à AGI-SON
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires

[EXPERTISE ET CONCERTATION]

- COMITÉ SCIENTIFIQUE
 - * Le relais peut suivre le contenu des échanges par le biais des compte-rendus
 - * Le relais peut suivre la veille documentaire élaborée par les membres du Comité Scientifique :
<http://agi-son.org/expertise-et-concertation/comite-scientifique>
 - * Le relais peut, par le biais de ses représentants au sein du Conseil d'Administration, faire des propositions de thématiques
- CAMPAGNE OPÉRA'SON (MESURES SONORES)
 - * Le relais peut être partenaire du projet et s'engager à être présent lors des concerts mesurés afin d'assurer l'installation, la prise de notes et la transmission des données au conseiller technique
 - * Le relais peut faire le lien avec l'ARS pour qu'elle réalise des mesures parallèle et comparables.
- ÉVALUATION DE LA CAMPAGNE HEIN?
 - * Le relais peut s'impliquer dans l'évaluation de la Campagne par la passation des questionnaires public en collaboration avec les salles de la FEDELIMA selon la méthodologie établie par AGI-SON..
 - * Si le questionnaire a été édité sous format papier, le relais retranscrit les réponses sur le questionnaire en ligne
 - * Le relais communique auprès de ses adhérents/son réseau sur le bilan

¹ Nouvelle méthodologie en cours avec le soutien de l'INPES

LE RÔLE DE RELAIS D'AGI-SON

MISSIONS & RESPONSABILITÉS

- ÉVALUATION DES SPECTACLES PEACE & LOBE®
 - * Le relais peut assurer la remontée des données en collaboration avec la structure porteuse du projet
- DÉVELOPPEMENT EUROPÉEN & INTERNATIONAL
 - * Si le relais est situé en zone transfrontalière et/ou participe à des projets européens/internationaux, et qu'il collabore avec des structures de la santé, des musiques actuelles, de la prévention... Il peut se faire l'écho des missions et des démarches d'AGI-SON (exemple: proposer les visuels de la campagne HEIN? traduits en Anglais, Espagnol, Néerlandais)

[ÉDUCATION AU SONORE]

- PLATEFORME EDUKSON
 - * Le relais peut s'engager financièrement dans le développement technique de la plateforme
 - * Le relais peut être bêta testeur de la plateforme à sa sortie
 - * Le relais peut poursuivre le recensement des outils qui seront mis à disposition
 - * Le relais peut réfléchir et lancer des pistes de financement, de partenariats ou de mécénat de compétences.
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
- LIVRETS PÉDAGOGIQUES
 - * Le relais peut faire des propositions de contenus
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
- SPECTACLES PÉDAGOGIQUES
 - * Le relais peut assurer la coordination du projet ou assurer un travail de coopération avec les porteurs de projets afin de faciliter sa mise en œuvre.
- EXPOSITION
 - * Le relais peut faire remonter au national des exemples d'outils déjà mis en place afin d'élaborer un outil adapté et spécifique à AGI-SON
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
- DVD HEIN?
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
 - * Le relais fait remonter les remarques/commentaires des utilisateurs de son réseau quant à son utilisation, au contenu, à la forme...
- COMMISSION ÉDUCATION AU SONORE
 - * Le relais peut siéger à la Commission afin d'alimenter les discussions sur le développement d'outils/actions pédagogiques
 - * Siégeant, le relais vote l'attribution des labels (Peace & Lobe®, AGI-SON) aux spectacles pédagogiques qui en font la demande.

[FORMATION & INFOS PRO]

- JOURNÉE D'INFORMATION
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires

LE RÔLE DE RELAIS D'AGI-SON

MISSIONS & RESPONSABILITÉS

- * Les équipes et/ou les adhérents du relais peuvent participer à la journée d'information Gestion sonore & Prévention des risques auditifs organisée en octobre afin d'avoir tous les éléments de compréhension pour diffuser les messages de prévention.
- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES GESTION SONORE
 - * Le relais peut organiser la mise en place du CCP Gestion sonore pour son réseau/ses adhérents/ses partenaires (en tant qu'organisme de formation ou en s'appuyant sur les organismes de formation existants)
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
- FORMATION DE FORMATEURS
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
 - * Le relais peut/pourra participer à son organisation
- KIT PRO
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
 - * Le relais peut faire des propositions de contenus/modifications
- GUIDE POUR UNE BONNE GESTION SONORE
 - * Le relais peut/pourra en faire la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
 - * Le relais peut faire des propositions de contenus/modifications
- FLYER POUR LES PROFESSIONNELS
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
 - * Le relais peut faire des propositions de contenus/modifications
- RDV PRO
 - Au national (PERSPECTIVES SONORES)
 - * Le relais en fait la promotion auprès de son réseau/ses adhérents/ses partenaires
 - * Le relais peut/pourra participer à leurs organisations en soutien à l'équipe salariée (interventions, stand, salons pro, ...)
 - Au régional
 - * Le relais peut s'engager dans l'organisation de RDV PRO localement, soutenu par le national

Par l'intermédiaire du relais régional, AGI-SON a pour objectif principal de mobiliser le secteur du spectacle vivant pour défendre l'écoute et la pratique de la musique, mission d'AGI-SON.

Devenir relais AGI-SON c'est s'inscrire dans un réseau national et donner une portée à sa structure qui dépasse la régionalité. Les sujets portés par AGI-SON font consensus auprès des professionnels du spectacle vivant musical et permettent d'inscrire votre réseau dans une démarche commune et fédératrice, mais aussi de développer de nouveaux partenariats ou des recherches de financements variés.